

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit, le douze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hubert COUDOUR, Maire.

**PRESENTS** : M. COUDOUR Hubert, Mme CHARRET Claude, MM SOUCHON Cédric, THOMAS J. Marc, DABIN Loïc TALLARONT Laurent, FOURNET-FAYARD Régis,

**POUVOIRS** : M. TAVERDET J.Louis, ayant donné pouvoir à Hubert COUDOUR  
Mme PALLANCHE Carole ayant donné pouvoir à Mme Claude CHARRET

**ABSENTS EXCUSES** : Melle Lucie FAVIER, MOLEDO Robert,

**SECRETAIRE** : M. TALLARONT Laurent

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

exposées ci-dessus et l'autorise à signer tout document nécessaire à ces opérations.

### **TAUX D'IMPOSITION DE 2018 DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES**

Le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés en 2017 :

**Taxe d'habitation : 4,49 %**

**Taxe foncière (bâti) : 8,67 %**

**Taxe foncière (non bâti) : 36,80 %**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 7 voix pour et 2 voix contre, l'augmentation de la taxe d'habitation et taxe foncière

et avec 4 voix pour l'augmentation de la taxe foncière non bâti et 5 voix contre.

Les nouveaux taux seront donc modifiés comme suit :

**Taxe d'habitation : 4.60 %**

**Taxe foncière (bâti) : 8.89 %**

**Taxe foncière (non bâti) : 36,80 %**

## **REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE AUX ELEVES DU RPI**

Monsieur le maire rappelle la dissolution du CCAS à effet du 1er janvier 2018 et propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le remboursement de la cotisation annuelle du transport scolaire aux usagers pour se rendre dans les classes du RPI . Il propose que ce système soit reconduit chaque année avec une mise en paiement courant JUIN et ce jusqu'à la fin du mandat.

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide de procéder à ce remboursement jusqu'alors pris en charge par le CCAS et ce jusqu'à la fin du mandat avec 9 voix pour et aucune voix contre.**

## **DEVIS LOGICIEL CIMETIERE**

Madame Charret, 1ère Adjointe explique au conseil la complexité de la gestion du cimetière et fait état de la solution Néocim Cimetière proposée par la société ADIC INFORMATIQUE, du groupe SEDI. Il est fait lecture du devis d'un montant de 3942 € H.T pour l'acquisition du matériel avec la saisie et la numérisation des titres de concessions existantes et du devis pour la maintenance téléphonique de 120 € H.T.

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve les devis ci-dessus énoncés et autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette opération.**

## **CONVENTIONS DIVERSES LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire rappelle notre rattachement à Loire Forez Agglomération depuis le 1er janvier 2017 et les transferts de compétences qui interviennent au fur et à mesure ainsi que l'obligation de signatures de conventions diverses. Il demande au conseil de se prononcer sur une autorisation de signatures globale du maire relative à ces transferts sans avoir nécessairement à réunir le conseil.

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes conventions à intervenir entre notre collectivité et Loire Forez agglomération et toute formalité nécessaire à ce rattachement et prise de compétences.

**QUESTION DIVERSE :**

- Des devis sont en cours pour l'acquisition d'une structure de jeux et de tables de pique nique pour l'aménagement du terrain de foot  
La séance est levée à 23 heures

A CEZAY, le 20 avril 2018

**Le Maire,  
Hubert COUDOUR**